



Revalorisation prestations compensatoires

Par **clemt20**, le **16/04/2009** à **09:16**

Bonjour,

divorcée depuis février 2002, mon ex mari a été condamné à me payer une prestation de 762.25 € mensuel pendant 8 ans. J'ai déjà dû faire appel à un huissier car il avait arrêté de la payer.

Je n'ai jamais demandé la revalorisation de cette pension car il n'arrête pas de me dire qu'il n'a pas d'argent (il vient de s'acheter une nouvelle maison et ses voitures sont du type porsche....). Je viens d'apprendre incidemment que son compte épargne affiche un montant de 100 000 €. Je trouve qu'il y a un peu fort en me disant qu'il ne peut pas en plus de la pension, accepter de la revaloriser.

Donc depuis février 2002, il n'y a eu aucune revalorisation. Comment dois-je m'y prendre ? jusqu'à quand puis-je remonter pour demander cette revalorisation ? à combien cela s'élèvera-t-il ? ((montant initial X indice du mois de novembre précédant la revalorisation sur indice du mois de la décision initiale))

merci